



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/43
12 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 69 k) de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE : ETABLISSEMENTS HUMAINS

Conditions de vie du peuple palestinien

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/36/L.31/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 35ème séance tenue le 11 novembre 1981, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.31/Rev.1. Elle était saisie d'un état des incidences financières et administratives faisant l'objet du document A/C.2/36/L.41.
2. Aux termes du paragraphe 6 du projet de résolution (A/C.2/36/L.31/Rev.1), le Secrétaire général serait prié d'établir et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport complet et analytique sur la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés.
3. Le rapport, qui prendrait en considération les informations pertinentes figurant dans des rapports antérieurs, nécessiterait une évaluation des conditions de vie du peuple palestinien depuis l'époque où les territoires en question ont été occupés. Une telle étude exige une analyse des données statistiques disponibles, une enquête approfondie sur place et des entrevues visant à déterminer les conditions de vie dans les territoires concernés.
4. La Cinquième Commission se souviendra peut-être que lorsque l'Assemblée générale, dans sa résolution 34/113 du 14 décembre 1979, avait demandé l'établissement d'un rapport complet et analytique concernant les répercussions sociales et économiques de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans

les territoires arabes occupés, il avait été jugé nécessaire, en raison de l'étendue et du caractère pluridisciplinaire du rapport et pour des raisons d'équilibre, d'engager une équipe de trois consultants comprenant un aménageur, un économiste et un sociologue. Les dépenses supplémentaires entraînées par l'établissement de ce rapport dans le courant de l'exercice biennal 1980-1981 ont été financées grâce à un crédit supplémentaire d'un montant de 75 000 dollars qui a été approuvé par la Cinquième Commission conformément aux recommandations 1/ que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait présentées oralement à la 74^{ème} séance de la Cinquième Commission, lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Comme l'équipe en question devait interviewer des notables et d'autres personnes intéressées et discuter avec eux de questions pertinentes, il était indispensable de pouvoir communiquer d'une manière appropriée en langue arabe. Comme il n'avait pas été possible de trouver des experts connaissant suffisamment l'arabe, il avait fallu prévoir des interprètes et des traducteurs.

4. Compte tenu de l'expérience acquise avec la méthode suivie au cours de l'exercice biennal en cours (1980-1981), il est proposé d'adopter une procédure similaire pour l'établissement du rapport considéré. Les données nécessaires seront recueillies par une équipe de consultants, qui accomplira au total neuf mois de travail (et non 14 comme il avait été proposé pour l'établissement du précédent rapport). L'équipe entreprendra à New York ses travaux préliminaires consistant à rassembler les renseignements dont disposent les services du Secrétariat de l'ONU qui s'occupent des questions relatives à la Palestine et à rencontrer des personnalités du Cabinet de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

6. L'équipe entreprendra une mission dans les régions indiquées ci-après et accomplira les tâches suivantes :

- a) Au Liban, elle rencontrera des fonctionnaires de la Commission économique pour l'Asie occidentale, d'autres institutions des Nations Unies, de l'Organisation de libération de la Palestine ainsi que de l'Institut des études palestiniennes, et recueillera des données autres que celles que l'on peut trouver dans des publications;
- b) En Egypte et en République arabe syrienne, elle rencontrera de hautes personnalités des gouvernements des deux pays et recueillera des données auprès de l'Institut de planification et d'autres organismes gouvernementaux;
- c) En Jordanie, elle rencontrera de hauts fonctionnaires du Ministère des territoires occupés, du Ministère du développement et de la reconstruction et d'autres organismes gouvernementaux intéressés, ainsi que des représentants de la Société scientifique royale (Département économique) et prendra contact avec d'autres sources qui pourraient fournir les renseignements requis;

1/ Dont il a été rendu compte dans le document A/C.5/34/SR.74.

- d) A Genève et à Vienne, elle rencontrera des fonctionnaires de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la santé, de la Division des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- e) Dans les territoires palestiniens occupés, elle procédera à des entretiens et à des enquêtes sur place.

7. Au cours de son déplacement dans les pays du Proche-Orient, l'équipe sera accompagnée d'un interprète et d'un traducteur contractuels recrutés sur le plan local dans la région où elle accomplira sa mission.

8. Un projet de rapport sera établi par l'équipe à la fin de sa mission.

9. Les dépenses connexes, toutes non renouvelables, s'établissent comme suit :

	<u>Dépenses</u>	
	(En dollars des Etats-Unis)	
<u>Consultants (9 mois de travail)</u>		
Honoraires	36 000	
Frais de voyage et indemnité de subsistance	32 100	<u>68 100</u>
<u>Interprétation contractuelle</u>		
Traitement	8 200	
Frais de voyage et indemnité de subsistance	4 900	<u>13 100</u>
<u>Traduction contractuelle en anglais de la documentation de base recueillie</u>		
200 pages à partir de l'arabe et 50 pages à partir de l'hébreu		<u>6 000</u>
Total		<u>87 200</u>

10. En résumé, au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/C.2/36/L.31/Rev.1, des crédits supplémentaires d'un montant total de 87 200 dollars seraient demandés au chapitre 19 (Centre des Nations Unies pour les établissements humains : HABITAT).
